

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 2 novembre 2022

Procès-verbal

Nombre de délégués

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 26/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le, 2 novembre, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS

Présents :

BERNAY-VILBERT		
CHÂTRES	M. BRAC DE LA PERRIERE	
CREVECOEUR EN BRIE	M. CUYPERS	M. POUPINOT
LA HOUSSAYE EN BRIE	M. STEFANIK	M. DA ROCHA
LES CHAPELLES-BOURBON	M. COCHAUD	M. LEVASTRE
MARLES EN BRIE	Mme BENECH	
MORTCERF		
NEUFMOUTIERS	M. GUATERI	
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	M. CHEVRY	M. BIDAULT

Absents représentés :

BERNAY-VILBERT : Mme RENE par M. CUYPERS

Absents

BERNAY-VILBERT : Mme BROCCQ

CHATRES : M. ROLLIN

MARLES EN BRIE : Mme CHEVALIER

MORTCERF : M. GUAY-ARRIGONI – M. BIMBASIC

NEUFMOUTIERS EN BRIE : M. POUILLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques COCHAUD

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATIF**
 - Choix de l'entreprise pour le marché de travaux – Création d'un nouveau réseau d'assainissement d'eaux usées sur la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie

- **FINANCES**
 - Souscription d'un emprunt pour un montant de 375 000.00€ pour les travaux de réhabilitation du château d'eau de Bernay-Vilbert et l'installation d'une nouvelle canalisation d'eau potable rue Principale au Hameau de Pompierre ;
 - Décision modificative n°4 : fonctionnement (dépenses) : augmentation du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » ;
 - Décision modificative n°5 : Investissement (recettes) diminution du chapitre 131 « subventions d'investissement » et augmentation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » ;

- Questions diverses.

Le compte rendu du Comité Syndical du 28 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

SEANCE

1. **ADMINISTRATIF : Choix de l'entreprise pour le marché de travaux – Création d'un nouveau réseau d'assainissement d'eaux usées sur la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre du marché de travaux – Création d'un nouveau réseau d'assainissement d'eaux usées sur la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie, le SIAEPA, avec la collaboration du maître d'œuvre ICAPE Consultants, a lancé une consultation en procédure adaptée (MAPA) en application des articles L2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique pour la désignation d'une entreprise.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur les sites suivants le 11 août 2022 : Achat Public avis n° 3894162 et BOAMP avis n°22-111160.

L'ouverture des plis a eu lieu le 13 septembre 2022. Les offres ont été les suivantes avec options incluses :

- LA LIMOUSINE. – LA VARENNE ST HILAIRE (94210), pour un montant de 1 227 822.00 € HT
- TERE SAS – COURTABOEUF (91971) pour un montant de 897 922.60 € HT
- SOTRABA VRD – FAREMOUTIERS (77515) pour un montant de 648 682.00 € HT
- SETA ENVIRONNEMENT - LE CHATELET EN BRIE (77820) pour un montant de 1 282 535.50 € HT
- SADE CGTH/PIAN ENTREPRISE – PARIS (75014) pour un montant de 1 149 913.00 € HT
- WIAME VRD – SEPT SORTS (77260) - lettre d'excuse

Après examen et analyse comparative des offres, les membres de la Commission d'appel d'offres avec l'assistance du maître d'œuvre ICAPE Consultants ont décidé, lors de la réunion du 4 octobre 2022, de retenir le groupement SADE CGTH/PIAN ENTREPRISE **pour un montant total avec les options de 1 149 913.00 € HT** comme étant l'offre la plus favorable.

Après avoir délibéré, le Comité syndical a validé l'attribution du marché de travaux – Création d'un nouveau réseau d'assainissement d'eaux usées sur la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie au groupement SADE CGTH/PIAN Entreprise pour un montant total de 1 149 913.00€ HT. Les membres du Comité ont autorisé le Président à signer les différentes pièces du marché s'y afférant et ont sollicité les aides auprès du Département de Seine-et-Marne (avec dérogation) et à l'Agence de l'Eau Seine/Normandie.

2. **FINANCES : Souscription d'un emprunt d'un montant de 375 000.00€ pour les travaux de réhabilitation du château d'eau de Bernay-Vilbert et l'installation d'une nouvelle canalisation d'eau potable rue Principale au Hameau de Pompierre**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D21.16 du 13 avril 2021 relative à la modification des délégations d'attribution du Comité syndical au Président et au Bureau,

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer le programme des travaux de réhabilitation du château d'eau de Bernay-Vilbert, du renouvellement de la canalisation d'eau potable du Hameau de Pompierre et la mise aux normes des boîtes de branchement d'eau potable des particuliers de la rue Principale au Hameau de Pompierre ;

M. le Président a donné lecture de l'ensemble des offres de financement des banques interrogées.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant : 375 000,00 € Durée : 20 ans Frais de dossier : 0.08% du montant soit 300.00 €
- Taux variable : Euribor 3 mois + marge de : 0.94 % Échéances : Trimestrielles

- Montant des échéances : 6 595.00 € Coût total du crédit : 26 380.00 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical a accepté de contracter un prêt d'un montant de 375 000.00€ auprès du Crédit Agricole Brie Picardie et a donné pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt.

3. FINANCES : Décision modificative n°4 – Fonctionnement (Dépenses) – augmentation du chapitre 012 « Charges de Personnel et frais assimilés »

Il a été proposé aux membres du Comité syndical la décision modificative suivante :

AUGMENTATION DE CREDIT DU CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES »

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
633		500.00 €		
6410		14 500.00 €		
6450		10 000.00 €		
701249	25 000.00 €			
Total	25 000.00 €	25 000.00 €		

(Voir extrait des registres émis par le logiciel comptable e-Magnus joint)

Après avoir délibéré, le Comité syndical a approuvé la décision modificative n°4 du budget principal citée ci-dessus.

4. FINANCES : Décision modificative n°5 – Investissement (recettes) – diminution du chapitre 131 « Subventions d'investissement » et augmentation du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

Rapporteur : Monsieur Marc CUYERS

Il a été proposé aux membres du Comité syndical la Décision Modificative suivante :

AUGMENTATION DE CREDIT DU COMPTE 1641 RECETTES « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES » ET DIMINUTION DE CREDIT DU COMPTE 131 « SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT »

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
131	900 000.00 €	0 €		
1641	0 €	900 000.00 €		
Total	900 000.00 €	900 000.00 €		

(Voir extrait des registres émis par le logiciel comptable e-Magnus joint)

Après avoir délibéré, le Comité syndical a approuvé la décision modificative n°5 du budget principal citée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Depuis 3 semaines, un problème d'eau potable blanchâtre a été constaté sur la commune de Mortcerf. Cette situation provenait de la cavitation d'une pompe au sein du forage du château d'eau de Mortcerf. M. le Président a expliqué que les pompes fonctionnent en créant une basse pression à l'entrée et en permettant à la pression du système de pousser l'eau dans la pompe. La cavitation est la formation de cavités de vapeur (bulles) à l'intérieur de l'eau lorsque la pression locale diminue rapidement en dessous de la pression de la vapeur de ce liquide. Vendredi dernier, l'arrêt total de la pompe a été effectué et l'eau potable devrait retrouver son apparence habituelle. M. le Président va prendre rendez-vous avec le responsable de l'agence SUEZ Eau France de Brie-Comte-Robert, car les clés d'accès au château d'eau n'ont pas été remises aux agents techniques du SIAEPA comme demandé début août. De plus, au début du mois d'octobre un de nos agents techniques avait demandé à SUEZ Eau France (prestataire du SIAEPA) de contrôler le débit du pompage du château d'eau, demande restée sans réponse.
- Le lancement du marché public pour les travaux du réseau d'assainissement de la rue Max NERAUD à Mortcerf sera effectué 1^{er} trimestre 2023.
- Point sur les travaux du château d'eau de Bernay-Vilbert, M. Cochaud, vice-président, a expliqué que la pré-couche d'extérieur est presque terminée. La peinture sur les parois de la cuve est faite, il ne reste plus que le fond de cuve à effectuer et l'intervention de la société I2E pour la mise en place des conduites d'entrée et de sortie. Il faudra attendre le retour des essais avant de procéder à la remise en eau en fin de mois de novembre.
- M. Cuypers, président, reprend la parole pour annoncer la campagne de relève des compteurs d'eau par la société SUEZ Eau France comme suit :
 - Commune de Mortcerf du 28 au 30 novembre
 - Commune de Bernay-Vilbert du 28 novembre au 2 décembre
 - pour les communes de Crèvecœur-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon, La Houssaye-en-Brie et Marles-en-Brie sera réalisée plus tardivement en raison de la fin de la mise à jour des données de la commune de Châtres.

Il faudra attendre 1^{er} trimestre 2023 pour le reversement des fonds par la société SUEZ Eau France.


- M. DE LA PERRIERE est intervenu pour expliquer les problèmes rencontrés sur la viabilisation du lotissement du château d'eau par Nexity. En effet, la société s'occupant de la voirie a déposé le bilan. Nexity a dû rechercher un autre fournisseur. Le réseau d'eau potable n'a pas encore été testé et il est demandé de ne pas poser les compteurs pour les nouveaux arrivants le temps que l'ensemble des travaux soit validé.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h45.

Le Président,
Marc CUYPERS

SIAEPA LA HOUSSAYE
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 LES CHAPELLES-BOURBON
Siret 257 700 047 00026

Le secrétaire de séance,
Jacques COCHAUD



Affiché le 9 novembre 2022